

SPORT  
POUR  
TOUS

# PASS JEUNES 76

Le Département apporte une aide financière aux familles de Seine-Maritime, dont les enfants de 6 à 15 ans pratiquent une activité sportive, culturelle et artistique au sein d'une association.

► **Objectifs de l'aide**

- Accompagner financièrement les familles.
- Favoriser la pratique sportive et culturelle des jeunes.

► **Conditions d'éligibilité**

- Résider en Seine-Maritime,
- Être licencié au club pour les activités sportives et adhérent pour les activités culturelles,
- Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Les enfants doivent avoir entre 6 et 15 ans.

► **Nature et modalités d'intervention**

- Aide de 100 € par enfant, attribuée aux familles pour la pratique sportive et culturelle, 60 € pour la 1<sup>re</sup> activité et 40 € pour la 2<sup>e</sup> différente de la première.
- Aide calculée sur 50 % plafonnée à 60 € pour la première activité et 50 % plafonnée à 40 € pour la 2<sup>e</sup> activité.

► **Démarches à entreprendre**

Dépôt du dossier de début octobre à fin mars, en ligne sur le téléservice

[www.seinemaritime.fr/teleservices76](http://www.seinemaritime.fr/teleservices76)



CONTACT

Tél : 02 35 52 64 28

[passjeunes76@  
seinemaritime.fr](mailto:passjeunes76@seinemaritime.fr)